



ADRIQ
ACCOMPAGNER • RASSEMBLER • TRANSFORMER

BUDGET 2025-2026

Propulser l'innovation : Douze recommandations pour des entreprises québécoises plus innovantes

Mémoire présenté par l'Association pour le développement de la recherche
et de l'innovation du Québec dans le cadre des consultations
prébudgétaires 2025-2026

Février 2025

TABLE DES MATIÈRES

QUI NOUS SOMMES	3
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	4
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
Des progrès indéniables, mais des défis persistants	7
Des freins majeurs à lever	7
Douze recommandations pour propulser l'innovation	8
Un appel à des choix stratégiques et concertés dans le contexte actuel	8
INTRODUCTION	9
Un impératif économique : faire de l'innovation un levier de croissance	9
Un contexte budgétaire qui appelle des choix stratégiques	9
UN QUÉBEC INNOVANT, MAIS CONFRONTÉ À DES DÉFIS DE TAILLE	10
Un Québec engagé dans l'innovation	10
Des mesures structurantes qui ont porté fruit	10
L'innovation québécoise, portée par les PME dans un contexte en mutation	13
Malgré tout, des retards en matière de R-D et d'innovation	13
Des barrières financières et administratives à lever	14
Des défis organisationnels et culturels persistants	14
Un déficit de compétences en innovation à combler	15
CE QUE LE QUÉBEC PEUT FAIRE (MIEUX) EN INNOVATION	16
Un contexte économique exigeant des actions stratégiques	17
Améliorer et accélérer la transformation de la recherche en innovation	18
Adapter l'aide fiscale aux besoins en matière d'innovation	19
Faciliter l'adoption des bonnes pratiques en matière de gestion de l'innovation	21
Accompagner les PME	21
Miser sur la simplification	22
Poursuivre le virage numérique et en intelligence artificielle	24
Accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle	25
Faire une place à l'innovation québécoise dans les marchés publics	26
CONCLUSION	28
BIBLIOGRAPHIE	29
ANNEXE 1	31
Comité exécutif et Conseil d'administration 2024-2025	31

QUI NOUS SOMMES

Créée en 1978, l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) est un regroupement unique composé de plus d'une centaine d'organisations et entreprises québécoises qui a à cœur de rendre le Québec plus innovant.

Les principaux acteurs québécois qui interviennent tout au long du cycle de l'innovation sont membres de l'ADRIQ : les universités et collèges, les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), des centres de recherche appliquée, les regroupements sectoriels de recherche industrielle (RSRI) et des consortiums de recherches, des organismes de valorisation de la recherche publique telle qu'Axelys, incubateurs et accélérateurs d'entreprises, des experts en innovation, des sociétés de développement économique régional, des Espaces régionaux d'accélération et de croissance et des entreprises innovantes.

Notre mission est de soutenir et promouvoir la recherche et l'innovation afin d'accroître la compétitivité des entreprises, tant sur le plan local qu'international.

Pour y parvenir, l'ADRIQ déploie diverses actions alignées sur ses trois priorités stratégiques et via des partenariats et des collaborations, notamment avec des acteurs régionaux :

01

Rassembler l'écosystème de l'innovation du Québec et promouvoir une culture de l'innovation au Québec

02

Accompagner et transformer les PME du Québec pour consolider et propulser leurs projets d'innovation

03

Représenter l'écosystème québécois de la recherche et de l'innovation auprès des gouvernements et de divers publics afin de favoriser un environnement d'affaires compétitif.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1

L'ADRIQ recommande au gouvernement du Québec de renforcer le rôle d'Axelys en tant que fédérateur et coordonnateur pour :

- Clarifier les rôles et responsabilités des acteurs, ainsi que leurs indicateurs d'impact ;
 - Simplifier et harmoniser les processus de valorisation de la recherche ;
 - Offrir aux chercheurs et entreprises des outils simples d'accompagnement en matière de propriété intellectuelle ;
 - Mettre en place des incitatifs pour encourager la valorisation de la recherche par les chercheurs ;
 - Promouvoir l'expertise des laboratoires de recherche auprès des entreprises et mieux comprendre les besoins de ces dernières ;
 - Soutenir l'entrepreneuriat scientifique, notamment par des activités de sensibilisation et de formation pour les doctorants.
-

RECOMMANDATION 2

L'ADRIQ recommande le maintien et l'optimisation des crédits d'impôt existants, dont la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE), le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) et la déduction incitative pour la commercialisation des innovations au Québec (DIC1).

RECOMMANDATION 3

Pour le **crédit d'impôt de la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE)**, l'ADRIQ recommande de :

- Simplifier les exigences et harmoniser les critères d'admissibilité afin qu'ils reflètent mieux la réalité des secteurs à forte intensité en R-D ;
 - Enlever le seuil minimal d'admissibilité de 50 000 \$ afin de ne pas pénaliser les PME dans leur projet d'innovation ;
 - Augmenter le taux du crédit d'impôt à 35 % pour la recherche précompétitive en partenariat privé (actuellement à 30 %), afin de favoriser les collaborations entre entreprises ;
 - Appliquer le taux bonifié de 35 % aux grandes entreprises qui assument un risque inhérent aux activités de recherche collaborative dans le cadre d'un partenariat avec une ou plusieurs PME, afin de stimuler davantage de projets communs en R-D, encourager l'innovation ouverte et renforcer les synergies entre grandes entreprises et PME ;
 - Aligner les mesures du programme avec la modernisation à venir du cadre fédéral de RS&DE.
-

RECOMMANDATION 4

Pour le **crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i)**, l'ADRIQ recommande de :

- Rehausser le taux du crédit d'impôt afin d'améliorer ses effets sur la productivité des entreprises, en particulier celles du secteur manufacturier ;
 - Élargir les critères d'admissibilité pour inclure les investissements liés à l'intégration, la mise à jour, l'évolution et l'entretien à l'interne des systèmes TI et des infrastructures technologiques, ainsi qu'aux approches émergentes comme le modèle de livraison de *softwares cloud* et l'intelligence artificielle (AI).
-

RECOMMANDATION 5

Pour la **déduction incitative pour la commercialisation des innovations au Québec** (DICI / « patent box »), l'ADRIQ recommande de :

- Élargir les critères d'admissibilité de ce programme pour inclure non seulement des actifs de propriété intellectuelle (PI) comme les brevets, mais aussi des innovations incrémentales telles l'amélioration d'un procédé de fabrication ou d'un produit/service existant. Cela encouragerait les PME à augmenter leurs investissements en commercialisation.
-

RECOMMANDATION 6

Ne pas multiplier les structures d'accompagnement de première ligne dédiées aux entrepreneurs et PME tant à l'échelle locale que régionale et consolider le réseau Accès entreprise Québec au sein des MRC.

RECOMMANDATION 7

Favoriser la consolidation et la coordination des structures, organismes d'accompagnement et réseaux, en évitant la multiplication d'entités parallèles et en misant sur une meilleure synergie entre les acteurs existants pour offrir un soutien clair, cohérent et efficient aux entreprises.

RECOMMANDATION 8

Poursuivre et intensifier la formation des conseillers en développement économique du réseau Accès Entreprise Québec afin d'optimiser leur capacité à aider et orienter efficacement les entrepreneurs vers les ressources et leviers de croissance les plus adaptés.

RECOMMANDATION 9

Mettre à la disposition des points de services d'Accès entreprises Québec et des ERAC desservis par les MRC, des budgets et/ou programmes permettant d'allouer, selon des critères prédéfinis, des banques d'heures d'accompagnement par des experts-conseils spécialisés en innovation.

RECOMMANDATION 10

Encourager les PME à adopter et à mettre en pratique la famille de normes ISO 56000 consacrées au management de l'innovation, notamment à travers un soutien financier, le développement d'un guide adapté aux PME du Québec et l'accompagnement professionnel nécessaire à leur adoption et à leur déploiement.

RECOMMANDATION 11

Poursuivre son Offensive de transformation numérique et accroître son soutien aux PME pour l'adoption des outils en intelligence artificielle.

RECOMMANDATION 12

Rendre les marchés publics encore plus compréhensibles et accessibles aux entreprises québécoises et viser à augmenter le nombre de soumissionnaires provenant du Québec, notamment en :

- Faisant jouer aux marchés publics un rôle stratégique dans le développement de solutions innovantes en définissant leurs besoins lors de la phase d'exploration du marché et en faisant appel aux entreprises québécoises innovantes qui souhaitent commercialiser leurs innovations, en prévoyant un cadre pour des propositions non sollicitées et des appels à solutions innovantes afin de favoriser l'innovation et accroître la participation des entreprises québécoises ;
- Donnant la directive d'inclure par défaut dans les contrats d'acquisition des organismes publics des marges préférentielles pour l'achat local, la qualité et le développement durable. Leur retrait de ces marges devra être justifié ;
- Misant sur le rôle de bancs d'essai et de vitrines technologiques pour permettre aux entreprises d'expérimenter et de démontrer la valeur de leurs innovations en conditions réelles ;
- Augmentant le soutien aux PME par des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement personnalisé des PME afin de maximiser leurs chances de participer et de remporter des contrats publics québécois.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Depuis près de 50 ans, l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) joue un rôle clé dans l'écosystème québécois de l'innovation. Grâce à son vaste réseau d'experts et à ses collaborations avec les entreprises, les centres de recherche et les décideurs publics, elle possède une connaissance fine des réalités du terrain et des véritables besoins des PME en matière d'innovation. Forte de cette expertise, l'ADRIQ est la mieux placée pour formuler des recommandations concrètes et réalisables, visant à améliorer la compétitivité des entreprises québécoises et à maximiser l'impact des politiques publiques existantes.

Des progrès indéniables, mais des défis persistants

Le gouvernement du Québec a fait de l'innovation une priorité stratégique avec des initiatives structurantes comme la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 (SQRI2), d'Axelys, ainsi que le déploiement des zones d'innovation et des pôles d'excellence. Ces mesures ont renforcé la recherche et les collaborations, mais des défis persistants freinent encore la compétitivité des entreprises.

Des freins majeurs à lever

Malgré ces avancées, le Québec accuse un retard en productivité, en investissements en recherche et développement (R-D) et en adoption technologique, particulièrement au sein des PME. Plusieurs obstacles limitent encore leur capacité à innover :

- **Accès limité et dispersion des ressources** : La complexité des programmes d'accompagnement et de financement freine leur adoption, ainsi que leur méconnaissance.
- **Manque de main-d'œuvre spécialisée** : La pénurie de talents ralentit l'intégration des technologies avancées et freine l'innovation.
- **Contraintes financières** : Les incitatifs fiscaux, bien qu'efficaces, demeurent difficiles à mobiliser pour certaines entreprises.
- **Manque de structuration interne** : De nombreuses PME ne disposent pas de processus formels pour gérer l'innovation et commercialiser leurs avancées.

Douze recommandations pour propulser l'innovation

Afin de maximiser l'impact des politiques publiques et d'accroître la compétitivité des entreprises québécoises, l'ADRIQ décline ses recommandations sous cinq axes :

- 01 Améliorer et accélérer la transformation de la recherche en innovation

- 02 Adapter l'aide fiscale aux besoins en matière d'innovation

- 03 Faciliter l'adoption des bonnes pratiques en matière de gestion de l'innovation

- 04 Poursuivre le virage numérique et en intelligence artificielle

- 05 Faire une place à l'innovation québécoise dans les marchés publics

Un appel à des choix stratégiques et concertés dans le contexte actuel

Dans un contexte de tensions géopolitiques, de défis de productivité et d'une transformation numérique accélérée, l'innovation doit être au cœur des décisions économiques du Québec. La menace tarifaire des États-Unis met en lumière la vulnérabilité de l'économie québécoise face à sa dépendance aux échanges commerciaux avec ce partenaire clé. Cette situation représente toutefois une opportunité stratégique pour renforcer l'innovation et la compétitivité des entreprises québécoises, en concertation avec d'autres acteurs économiques comme des associations patronales et industrielles québécoises. À travers ce mémoire, l'ADRIQ appelle à des mesures audacieuses pour accroître l'investissement en R-D et en innovation, afin de favoriser la prospérité et la compétitivité des entreprises du Québec dans cette transition vers une économie plus innovante que jamais.

INTRODUCTION

Depuis près de 50 ans, l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) agit comme un moteur de l'innovation québécoise. Elle fédère un vaste réseau d'entreprises, de chercheurs et d'institutions vouées à la recherche et à l'innovation, favorisant ainsi des partenariats stratégiques pour accélérer la commercialisation et renforcer la compétitivité du Québec.

L'ADRIQ ne se limite pas à une simple représentation des parties prenantes de l'écosystème de l'innovation : elle est engagée sur le terrain, en accompagnant les entreprises et en leur donnant accès à un réseau de plus de 40 experts-conseils spécialisés en transformation numérique, financement, commercialisation et en stratégies d'innovation. Ce travail de proximité permet à l'ADRIQ de comprendre les défis concrets auxquels font face les PME québécoises et d'identifier les leviers gouvernementaux, notamment, les plus efficaces pour soutenir leur croissance. Forte de cette expertise, elle apporte des recommandations pragmatiques, directement issues de la réalité des entreprises québécoises.

Malgré les efforts du gouvernement du Québec en matière de soutien à la recherche et à l'innovation — efforts que nous soulignons avec insistance — un enjeu fondamental demeure : la culture d'innovation peine encore à s'ancre profondément dans le tissu entrepreneurial québécois. Ce constat, déjà formulé lors des consultations sur la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation* (SQRI), est toujours d'actualité.

Un impératif économique : faire de l'innovation un levier de croissance

Dans un contexte économique mondial marqué par l'intensification de la concurrence, la rareté de la main-d'œuvre qualifiée et des investissements en innovation encore insuffisants, il est impératif de miser sur l'innovation pour assurer la résilience et la croissance de nos entreprises. La récente escalade des tensions commerciales avec les États-Unis, combinée à une dépendance importante au marché américain et à un retard observé de productivité, expose nos entreprises à des risques accrus. Pour répondre à ces défis, le Québec doit adopter une approche proactive et stratégique, mais aussi novatrice : renforcer les capacités d'innovation de nos entreprises pour leur permettre de gagner en compétitivité, tant sur le marché local, national qu'international.

Un contexte budgétaire qui appelle des choix stratégiques

Consciente des contraintes budgétaires actuelles et du climat d'incertitude entourant les finances publiques, l'ADRIQ estime que le moment est venu de faire des choix déterminants. Stimuler l'innovation ne signifie pas multiplier les mesures et les structures, mais plutôt optimiser celles en place, celles qui fonctionnent bien et les optimiser pour les adapter aux réalités du terrain des PME.

Ce mémoire propose donc des recommandations concrètes, visant l'amélioration de l'efficacité des programmes et organismes existants et à envisager de nouvelles approches, dont celles proposées par l'ADRIQ, pour maximiser l'impact des investissements en innovation. Prendre en compte sérieusement nos propositions, c'est aussi reconnaître notre fine connaissance de l'écosystème québécois, fondée sur l'expertise des acteurs du terrain et une compréhension approfondie des besoins réels des entreprises.

UN QUÉBEC INNOVANT, MAIS CONFRONTÉ À DES DÉFIS DE TAILLE

Un Québec engagé dans l'innovation

C'est indéniable : le Québec a fait de l'innovation un pilier de sa politique économique, ce qui a mené à d'importantes avancées en recherche et développement. Il s'est doté d'une base scientifique de calibre international et a renforcé les liens entre les acteurs du cycle de l'innovation. Parmi les initiatives phares : la *Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027* (SQR12) et ses stratégies sectorielles (sciences de la vie, aluminium, aérospatiale), le déploiement des zones d'innovation et des pôles d'excellence, ainsi que la consolidation des sociétés de valorisation de la recherche publique sous un seul organisme, Axelys. Et ces initiatives énumérées ne représentent qu'une partie des efforts structurants déployés pour renforcer l'écosystème québécois de l'innovation.

Des mesures structurantes qui ont porté fruit

Ces initiatives témoignent d'une vision claire du gouvernement pour positionner le Québec comme un leader en recherche et innovation. Ces politiques mises en place ont généré des résultats concrets, contribuant à dynamiser l'écosystème québécois de l'innovation :

- **Un haut niveau de dépenses en R-D** : Les dépenses en recherche et développement dans le secteur de l'enseignement supérieur au Québec sont supérieures à la moyenne canadienne, et le Canada lui-même se situe déjà au-dessus de la moyenne des pays comparables de l'OCDE¹.
- **Une solide position en recherche publique** : Selon le Conference Board of Canada, le Québec obtient la meilleure note A pour ses investissements en recherche publique².
- **Un renforcement des collaborations en innovation** : Les entreprises québécoises collaborent davantage avec des partenaires externes (centres de recherche, CCTT, universités), ce qui a mené à une hausse de 80 % des investissements privés en R&D et à un doublement des financements publics obtenus.
- **Un dynamisme accru des entreprises en innovation** : Entre 2022 et 2024, 69 % des entreprises québécoises ont entrepris au moins un projet d'innovation, une progression de 18 points de pourcentage³.

¹ Scientifique en chef du Québec (s.d.) Importance du secteur de l'enseignement supérieur dans l'exécution de la DIRD. Récupéré de : <https://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/chiffre-cle/composition-rd/importance-du-secteur-de-lenseignement-superieur-dans-lexecution-de-la-dir/>

² Conference Board of Canada (2024, avril). Bilan comparatif de l'innovation 2024 : Évaluation de la performance du Canada en matière d'innovation. Récupéré de : https://www.conferenceboard.ca/product/bilan-comparatif-de-l-innovation_2024/

³ Conseil de l'innovation du Québec Grande enquête sur l'innovation québécoise 2024. Récupéré de :

- **Une adoption plus rapide des technologies avancées** : En 2022, 58,3 % des entreprises québécoises avaient intégré au moins une technologie de pointe, se rapprochant de la moyenne nationale canadienne de 62,1 %⁴.

- **Une accélération de la transformation numérique** : Selon un récent sondage des Manufacturiers exportateurs du Québec, 94 % des entreprises québécoises ont amorcé leur transition numérique, structurant ainsi leur modernisation⁵.

- **Des investissements croissants en capital-risque**, positionnant le Québec au deuxième rang au Canada en matière de financement d'entreprises innovantes⁶.

- **Un effet positif des crédits d'impôt sur la R-D** : Les PME québécoises réagissent fortement (positivement) aux incitatifs fiscaux, stimulant leurs investissements en recherche et développement⁷.

Malgré des avancées notables, des défis persistent en matière de productivité, de commercialisation et d'intégration technologique. Le Québec accuse encore un retard en investissements en R-D, en productivité et en adoption technologique, comme en témoigne le tableau synthèse ci-dessous (Tableau 1)⁸. Selon le Conference Board of Canada, il se classe 9e parmi les provinces canadiennes et les 15 pays comparés sur neuf indicateurs d'innovation⁹, soulignant l'urgence d'actions ciblées pour combler ces écarts. Dans ce contexte, il est essentiel d'intensifier les efforts afin de maximiser l'impact des initiatives en innovation sur la compétitivité des entreprises québécoises et d'assurer leur positionnement stratégique dans un marché mondial en transformation.

⁴ Statistique Canada (2022). Enquête sur les technologies de pointe. Récupéré du site de l'Institut de la statistique du Québec : <https://statistique.quebec.ca/fr/enquetes/utilisees/enquete-sur-les-technologies-de-pointe-statistique-canada>

⁵ Manufacturiers exportateurs du Québec (2025). L'intégration technologique dans le secteur manufacturier demeure un enjeu, mais des solutions sont à portée de main-d'œuvre. Sondage. Récupéré de : <https://meq.ca/2025/01/23/sondage-integration-technologique-dans-le-secteur-manufacturier-demeure-un-enjeu-mais-des-solutions-sont-a-portee-de-main/>

⁶ Conference Board of Canada (2024, avril). Bilan comparatif de l'innovation 2024 : Évaluation de la performance du Canada en matière d'innovation. Récupéré de : https://www.conferenceboard.ca/product/bilan-comparatif-de-l-innovation_2024/

⁷ Martin, J., Mayneris, F., Mohnen, P., & Aklobo, S. (2024). Efficacité des politiques de soutien aux entreprises pour la recherche et développement (2024RP-10, Rapports de projets, CIRANO.) Récupéré de : <https://cirano.qc.ca/fr/sommaires/2024RP-10>

⁸ Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers – HEC Montréal (2024, mars). Productivité et prospérité au Québec. Rapport. Récupéré de : <https://cpp.hec.ca/wp-content/uploads/2024/03/PP-2023-01.pdf>

⁹ Conference Board of Canada (2024, avril). Bilan comparatif de l'innovation 2024 : Évaluation de la performance du Canada en matière d'innovation. Récupéré de : https://www.conferenceboard.ca/product/bilan-comparatif-de-l-innovation_2024/

Tableau 1 – Synthèse des défis en matière d’investissements en R-D, en productivité et en adoption technologique

Investissements en R&D	Productivité	Adoption technologique
<ul style="list-style-type: none"> — Sous-investissement (ralentissement des investissements) des entreprises en R&D par rapport aux autres pays du G7¹⁰. — Faibles investissements en technologies numériques et en transformation numérique. — Faibles investissements dédiés à l’amélioration des équipements de production et des bâtiments. 	<ul style="list-style-type: none"> — Écart de productivité du travail entre le Québec et l’Ontario a augmenté entre 2019 et 2023¹¹. — Productivité du travail¹² inférieure à la moyenne de l’OCDE¹³. — Retard de productivité du travail comparativement à l’Ontario¹⁴. — Demandes déposées de brevets moindres par rapport à l’Ontario¹⁵. — Difficultés à commercialiser les innovations et à en tirer des bénéfices économiques. — Moins de produits de propriété intellectuelle par rapport à ses comparables au sein de l’OCDE¹⁶. 	<ul style="list-style-type: none"> — Faible taux d’adoption par rapport à d’autres juridictions canadiennes comme l’Ontario (58,3 % au Québec contre 66,2 % en Ontario)¹⁷. — Problème d’adoption des innovations malgré des investissements massifs en recherche. — Méconnaissance des opportunités technologiques. — Manque de personnel qualifié et de compétences à l’interne permettant l’adoption technologique.

¹⁰ Dépenses en R-D du secteur des entreprises en tant que part du PIB.

¹¹ STIQ maillage industriel. (2023). Baromètre industriel québécois (15e édition). Un portrait unique du secteur manufacturier. Récupéré de : <https://stiq.com/wp-content/uploads/2024/05/STIQ-Barometre-15e-Version-Web.pdf>

¹² En termes de richesse générée en moyenne par heure travaillée. Source : STIQ maillage industriel. (2023). Baromètre industriel québécois (15e édition). Un portrait unique du secteur manufacturier. Récupéré de : <https://stiq.com/wp-content/uploads/2024/05/STIQ-Barometre-15e-Version-Web.pdf>

¹³ Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers – HEC Montréal. (2024, mars). Productivité et prospérité au Québec. Rapport. Récupéré de : <https://cpp.hec.ca/wp-content/uploads/2024/03/PP-2023-01.pdf>

¹⁴ Institut du Québec (2023). Éviter que le Québec prenne du retard. Mémoire prébudgétaire de 2024-2025. Récupéré de : https://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/outils_services/consultations_publicques/consultations_prebudgetaires/2024-2025/memoires/memoire_idq.pdf; Institut de recherche et d’informations socioéconomiques (2024, 7 mars). Richesse et productivité :

le Québec doit-il rattraper l’Ontario ? Récupéré de : <https://iris-recherche.qc.ca/publications/comparaison-productivite-quebec-ontario/>

¹⁵ Statistique Canada. (2024). Statistique sur les brevets 2023-2024. Récupéré de : <https://ised-isde.canada.ca/site/office-propriete-intellectuelle-canada/fr/statistiques-propriete-intellectuelle-canadienne/statistiques-brevets-2023-2024>.

¹⁶ Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers – HEC Montréal (2024, mars). Productivité et prospérité au Québec. Rapport. Récupéré de : <https://cpp.hec.ca/wp-content/uploads/2024/03/PP-2023-01.pdf>

¹⁷ Statistique Canada. (2022). Enquête sur les technologies de pointe. Récupéré du site de l’Institut de la statistique du Québec : <https://statistique.quebec.ca/fr/enquetes/utilisees/enquete-sur-les-technologies-de-pointe-statistique-canada>

L'innovation québécoise, portée par les PME dans un contexte en mutation

Au Québec, l'innovation repose en grande partie sur les PME. Représentant plus de 99 % du tissu entrepreneurial¹⁸ et contribuant à 48,2 % du PIB provincial, elles constituent un moteur essentiel de croissance et de compétitivité. Leur capacité à innover est déterminante pour leur productivité et leur positionnement sur les marchés, tant au Québec, au Canada qu'à l'international.

Ces entreprises évoluent toutefois dans un environnement de plus en plus complexe, marqué par des pressions économiques et géopolitiques, mais aussi des facteurs humains et organisationnels, qui limitent leur capacité à innover et à améliorer leur productivité. Parmi ces défis, la dépendance accrue au marché américain demeure un enjeu central : bien qu'elle ait historiquement favorisé les exportations, notamment grâce à un taux de change avantageux, elle expose les entreprises québécoises aux fluctuations économiques et aux décisions politiques des États-Unis. La récente menace d'une hausse des tarifs douaniers américains illustre parfaitement cette vulnérabilité.

Par ailleurs, la hausse des coûts des intrants, l'augmentation des taux d'intérêt et des salaires réduisent les marges bénéficiaires des entreprises, limitant leur capacité à investir en modernisation et en innovation. Si ces transformations économiques offrent des occasions pour renforcer la fabrication locale, elles exigent aussi une adaptation rapide que plusieurs PME peinent à mettre en place, faute de ressources et de capacités internes suffisantes.

Dans ce contexte, les investissements en R-D et l'adoption de nouvelles technologies sont souvent relégués au second plan, car une part importante des ressources des entreprises est consacrée à gérer ces incertitudes. Cette situation freine leur positionnement dans des créneaux de pointe et limite leur diversification des marchés, creusant ainsi leur retard en matière de productivité et d'innovation par rapport à leurs concurrents internationaux, mais aussi nationaux.

Un autre frein de taille réside dans la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Le vieillissement de la population et la rareté des talents spécialisés touchent particulièrement les secteurs technologiques et manufacturiers, deux moteurs clés de l'innovation. Cette situation entraîne un ralentissement de la transformation numérique et de l'adoption de l'intelligence artificielle, pourtant essentielle pour accroître la productivité.

Tous ces éléments creusent le retard en productivité et en innovation au Québec. Dans un monde où la compétitivité repose de plus en plus sur l'investissement en recherche et développement, sur la transformation numérique et sur l'optimisation des processus, il devient impératif de soutenir les entreprises dans l'adoption de ces leviers stratégiques. Il est essentiel d'adapter les mesures de soutien à ces nouvelles réalités, afin que l'innovation ne soit pas un luxe réservé à quelques grandes entreprises, mais bien un moteur accessible à l'ensemble du tissu entrepreneurial québécois.

Malgré tout, des retards en matière de R-D et d'innovation

Malgré les efforts déployés pour stimuler l'innovation, plusieurs freins internes limitent son adoption et son intégration efficace, particulièrement au sein des PME. Ces obstacles accentuent les écarts de productivité

¹⁸ Données pour 2019. Source : Institut de la Statistique du Québec. (2020). Communiqué. Récupéré de : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/les-entreprises-quebecoises-de-moins-de-5-employes-portrait-et-contribution-a-la-dynamique-des-entreprises-et-de-lemploi>

entre le Québec et d'autres provinces canadiennes ou économies comparables. Une analyse, bien que succincte, de ces défis est essentielle afin de mieux orienter les recommandations visant à renforcer la compétitivité des entreprises québécoises.

Des barrières financières et administratives à lever

- **Difficulté d'accès au financement** : Malgré l'existence de plusieurs programmes d'aide gouvernementaux, dont les crédits d'impôt, certaines PME peinent à obtenir les fonds nécessaires pour leurs projets d'innovation. Les critères d'admissibilité complexes et les lourdeurs administratives limitent leur capacité à financer la recherche et le développement (R-D) ou la modernisation de leurs équipements.
- **Complexité des outils d'accompagnement et de financement** : Le Québec dispose d'un écosystème riche en programmes de soutien, mais leur multiplicité et la complexité des démarches associées freinent leur adoption. Plusieurs entreprises, par manque de ressources ou de temps, n'accèdent pas aux aides pourtant disponibles.
- **Lourdeur administrative et réglementaire** : Les exigences en matière de conformité de plus en plus strictes, notamment en lien avec la transition énergétique et l'environnement, représentent un défi pour les entreprises, en particulier les PME. Bien que nécessaires, ces obligations peuvent ralentir les processus décisionnels et d'innovation.

Des défis organisationnels et culturels persistants

- **Manque de temps donné à l'innovation** : Selon le Baromètre industriel du Québec STIQ 2024, un grand nombre d'entreprises sondées identifient la culture et la capacité organisationnelle comme un frein à l'innovation, ce qui inclut le manque de temps et de ressources dédiées à ces initiatives¹⁹. La gestion des opérations courantes prime souvent sur les initiatives de transformation et d'amélioration.
- **Vision restreinte de l'innovation** : Les rencontres menées par l'ADRIQ révèlent que plusieurs dirigeants perçoivent l'innovation uniquement sous l'angle technologique, alors qu'elle devrait s'intégrer dans une approche globale incluant la planification, la gestion du changement et la commercialisation.
- **Absence de processus formels en innovation** : Plusieurs entreprises introduisent de nouvelles technologies ou améliorations sans avoir de cadre structuré en la matière. Cette absence de processus réduit l'efficacité des innovations, limite leur impact et freine leur pérennité. Ce constat est particulièrement marqué chez les jeunes entreprises en démarrage (*start-up*).

¹⁹ STIQ Maillage Industriel. (2024). Baromètre industriel québécois 2024. Sous-traitance industrielle Québec (STIQ). Récupéré de : <https://stiq.com/wp-content/uploads/2024/05/STIQ-Barometre-15e-Version-Web.pdf>

Un déficit de compétences en innovation à combler

- **Manque de formation et de main-d'œuvre spécialisée** : Les entreprises québécoises peinent à recruter des talents qualifiés en gestion et en commercialisation de l'innovation. En 2023, 78 % des entreprises considéraient le recrutement de main-d'œuvre spécialisée comme un problème assez ou très important, freinant l'implantation de nouvelles pratiques²⁰. Les entreprises dotées d'un responsable ou d'un département dédié à l'innovation sont plus susceptibles de structurer leurs projets et obtenir des résultats concrets.

- **Perception erronée de la gestion de l'innovation** : Deux attitudes contrastées nuisent à l'efficacité des démarches d'innovation. Certaines entreprises perçoivent l'innovation comme une tâche trop complexe et hésitent à s'engager, tandis que d'autres surestiment leurs capacités et tentent de tout gérer seules, sans accompagnement structuré. Ces approches limitent leur potentiel d'innovation et freinent leur croissance.

²⁰ STIQ (2024). Baromètre industriel québécois 2024. Sous-traitance industrielle Québec (STIQ). Récupéré de : <https://stiq.com/wp-content/uploads/2024/05/STIQ-Barometre-15e-Version-Web.pdf>

CE QUE LE QUÉBEC PEUT FAIRE (MIEUX) EN INNOVATION

Les défis identifiés montrent que, malgré les avancées, des efforts restent nécessaires pour améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises québécoises. Cela est d'autant plus crucial dans un contexte d'incertitude économique et d'un besoin accru de productivité de la part de nos entreprises.

Cette tâche est complexe et requiert une approche multidimensionnelle et cohérente, combinant des investissements ciblés, des incitatifs fiscaux adaptés et une collaboration renforcée entre les acteurs économiques, académiques et gouvernementaux. Elle nécessite également une veille continue sur l'implantation des mesures existantes et leur intégration effective par les acteurs concernés sur le terrain. Cette évaluation des politiques et initiatives en place est essentielle pour s'assurer qu'elles répondent réellement aux besoins des entreprises et contribuent efficacement à renforcer l'innovation et la croissance économique du Québec.

Si le gouvernement du Québec a récemment déployé des politiques ambitieuses, notamment à travers la *Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027* (SQRI2), il reste encore beaucoup à faire pour combler les écarts de performance avec d'autres juridictions comparables. L'événement *Perspective SQRI2*, organisé par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie en octobre dernier, a permis d'identifier plusieurs pistes d'action qui peuvent contribuer à renforcer l'innovation au Québec²¹ :

- **Optimiser la mutualisation des ressources et la coordination** : Renforcer la collaboration entre les milieux académiques, industriels et gouvernementaux afin de mieux valoriser la recherche publique et d'accélérer son transfert vers le secteur privé.

- **Faciliter l'adoption des technologies** : Offrir un accompagnement personnalisé aux PME pour lever les barrières qui freinent l'intégration des technologies numériques et avancées.

- **Soutenir davantage la commercialisation** : → Encourager le partage et l'exploitation de la propriété intellectuelle pour accélérer le passage de l'innovation au marché et maximiser les retombées économiques.

- **Renforcer les incitatifs fiscaux pour les entreprises innovantes** : Mettre en place des incitatifs fiscaux mieux adaptés aux besoins des entreprises, en ciblant particulièrement les phases de préamorçage et de croissance.

- **Créer des indicateurs de succès précis et sectoriels** : Élaborer des outils de mesure pour mieux évaluer l'impact des innovations et ajuster les politiques en conséquence.

²¹ Conseil de l'innovation du Québec. (2024). Événement Perspectives SQRI2 : Un bilan de mi-parcours en vue de maximiser les retombées. Récupéré de : <https://conseilinnovation.quebec/evenement-perspectives-sqri2-un-bilan-de-mi-parcours-en-vue-de-maximiser-les-retombees/>

L'ADRIQ appuie ces constats et considère qu'ils doivent orienter les choix du gouvernement dans les prochains budgets. Afin de maximiser l'impact des politiques publiques en matière d'innovation, nous formulons nos recommandations sous trois grands axes :

- 01 **Améliorer l'accès et l'efficacité des ressources et mesures disponibles** : Simplifier et optimiser les outils d'accompagnement afin de les rendre plus accessibles et mieux adaptés aux besoins des entreprises.

- 02 **Mieux adapter l'aide fiscale aux besoins en matière d'innovation** : Ajuster les incitatifs fiscaux pour encourager davantage l'investissement en recherche et développement, notamment pour les PME.

- 03 **Faciliter l'adoption des bonnes pratiques en gestion de l'innovation** : Renforcer l'accompagnement des entreprises dans l'intégration de l'innovation au sein de leur structure et dans l'amélioration de leur compétitivité.

Un contexte économique exigeant des actions stratégiques

Avant d'aller plus loin, il est essentiel de souligner que ce mémoire s'inscrit dans un contexte particulier, alors que les consultations prébudgétaires se déroulent dans un climat d'incertitude marqué par une menace tarifaire des États-Unis. Les récents événements ont mis en lumière la vulnérabilité de l'économie québécoise face à sa forte dépendance aux échanges commerciaux, soulignant l'urgence de revoir ses pratiques et de diversifier ses partenariats.

Ces événements ont aussi révélé la volonté des entreprises à répondre de manière unifiée à cette menace. L'ADRIQ se joint ainsi aux principales associations patronales et industrielles pour réclamer des mesures audacieuses visant à stimuler l'entrepreneuriat, encourager l'investissement et favoriser la croissance des entreprises québécoises.

Enfin, cette conjoncture représente une occasion stratégique pour le Québec. En encourageant l'innovation au sein des entreprises québécoises, le gouvernement leur permettrait de se démarquer, de prospérer et de continuer à soutenir l'économie, assurant ainsi une plus grande résilience face aux incertitudes du commerce international. L'ADRIQ est convaincue que pour y passer, le Québec doit se sortir du cadre réglementaire lourd et rigide qui freine l'innovation et la compétitivité. La fiscalité, la bureaucratie et la rareté de la main-d'œuvre sont des défis majeurs qui nécessitent une action concrète de la part des gouvernements afin d'assurer un environnement propice à l'expansion des entreprises et à la création de richesse. La diversification de nos marchés, tant au sein du Canada qu'à l'international, constitue une voie à emprunter pour assurer une prospérité à long terme. Cela passe par une volonté politique forte pour réduire les barrières réglementaires freinant le commerce interprovincial, par le renforcement des liens économiques avec l'Europe, l'Asie, l'Afrique et les Amériques à travers des accords commerciaux mutuellement bénéfiques, ainsi que par des mesures favorisant l'achat local, l'innovation et le développement de chaînes d'approvisionnement québécoises afin de stimuler l'économie et de créer des emplois de qualité.

L'ADRIQ tient à rappeler que, comme le reconnaît la vaste majorité des acteurs en recherche et innovation, les investissements dans l'avancement des connaissances constituent le principal vecteur de croissance et d'émancipation d'une société prospère et innovante. Les systèmes d'éducation et de formation sont au cœur

de l'innovation et de la productivité. La qualité des talents, l'excellence scientifique et la capacité d'attirer une main-d'œuvre hautement qualifiée sont des piliers fondamentaux de la création et de l'adoption d'innovations. Les investissements en recherche publique, la valorisation des chercheurs de toutes disciplines, qu'elle soit fondamentale ou appliquée, le soutien à l'entrepreneuriat scientifique, un financement adéquat du Fonds de recherche du Québec, ainsi que l'appui à la relève en recherche et à la culture scientifique sont autant d'actions essentielles que l'ADRIQ soutient pour consolider la qualité de la science et assurer la relève en technosciences au Québec.

De même, l'ADRIQ encourage les mesures et investissements favorisant le plein développement d'AXELYS, des centres de liaison et de transfert de connaissances, des organismes de liaison et de transfert en innovation sociale, des centres collégiaux de transfert de technologie et de pratiques sociales (CCTT), ainsi que des groupements sectoriels de recherche industrielle et les incubateurs.

Chaque maillon du cycle de l'innovation, de l'idée au marché, doit d'être soutenu adéquatement. Les collaborations entre ces acteurs sont un puissant catalyseur d'innovation, au cœur même de la mission de l'ADRIQ. On ne le répètera jamais assez : intensifier la culture de l'innovation et renforcer les synergies entre la recherche et les entreprises sont les clés pour accélérer le passage de l'idée au marché.

Améliorer et accélérer la transformation de la recherche en innovation

Le gouvernement du Québec a réalisé des avancées notables pour améliorer l'accessibilité et la valorisation des connaissances issues de la recherche publique. La création d'Axelys en 2021, par exemple, joue un rôle central en facilitant le transfert des innovations issues de la recherche publique vers les entreprises et la société québécoise. Toutefois, malgré les bienfaits de cette mesure et des autres initiatives déployées ces dernières années, la valorisation de la recherche demeure fragmentée entre plusieurs structures, limitant ainsi son efficacité, compliquant l'accès aux ressources pour les entreprises et réduisant, de manière globale, son impact.

RECOMMANDATION 1

L'ADRIQ recommande au gouvernement du Québec de renforcer le rôle d'Axelys en tant que fédérateur et coordonnateur pour :

- Clarifier les rôles et responsabilités des acteurs, ainsi que leurs indicateurs d'impact ;
- Simplifier et harmoniser les processus de valorisation de la recherche ;
- Offrir aux chercheurs et entreprises des outils simples d'accompagnement en matière de propriété intellectuelle ;
- Mettre en place des incitatifs et des mesures d'accompagnement adaptées pour encourager la valorisation de la recherche par les chercheurs ;
- Promouvoir l'expertise des laboratoires de recherche auprès des entreprises et mieux comprendre les besoins de ces dernières ;
- Soutenir l'entrepreneuriat scientifique, notamment par des activités de sensibilisation et de formation pour les doctorants.

Adapter l'aide fiscale aux besoins en matière d'innovation

L'aide fiscale à la recherche et au développement (R-D) et à l'innovation joue un rôle clé dans la compétitivité des entreprises québécoises en stimulant les investissements en innovation. Cette affirmation est appuyée par un rapport du CIRANO²² qui démontre que les crédits d'impôt encouragent directement les activités de R-D, avec un impact particulièrement marqué pour les PME, qui y réagissent plus favorablement que les grandes entreprises. De plus, ces incitatifs fiscaux favorisent l'innovation en encourageant la collaboration entre entreprises, un facteur clé pour accroître la productivité et la commercialisation des innovations.

L'étude souligne également que les régimes privilégiés des brevets (*patent box*), un régime fiscal offrant un taux d'imposition réduit sur les revenus issus de la propriété intellectuelle, sont d'autant plus efficaces lorsqu'ils sont conditionnés à la réalisation locale des activités de R-D. En imposant un lien direct entre l'avantage fiscal et les investissements en R-D sur le territoire québécois, ces régimes permettent de maximiser la création de valeur, d'assurer la pérennité des investissements en innovation et de renforcer l'ancrage des entreprises innovantes au Québec.

Cependant, l'ADRIQ juge que l'accès et l'utilisation de ces incitatifs demeurent sous-optimaux en raison d'un manque de connaissance et de la complexité des démarches. Un sondage de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI) en 2023 révèle que seulement 30 % des PME sont informées des crédits d'impôt disponibles²³, limitant ainsi leur impact sur l'innovation. Ce déficit d'information s'ajoute aux défis structurels des entreprises québécoises, notamment le manque de compétences en gestion de l'innovation et en commercialisation des innovations, comme le souligne le Baromètre industriel du Québec STIQ 2023²⁴. Pour maximiser les retombées économiques et sociales de ces mesures, il est essentiel d'adapter les programmes fiscaux aux réalités des entreprises et d'en simplifier l'accès.

RECOMMANDATION 2

L'ADRIQ recommande au gouvernement du Québec **le maintien et l'optimisation des crédits d'impôt existants**, dont la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE), le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) et la déduction incitative pour la commercialisation des innovations au Québec (DICI).

²² CIRANO (2024). Efficacité des politiques de soutien aux entreprises pour la recherche et développement. Récupéré de : <https://cirano.qc.ca/files/publications/2024RP-10.pdf>

²³ Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI) (2023, juillet). Pénuries de main-d'œuvre et PME québécoises : Mise à jour de la situation, des candidats recherchés, des contraintes et des pistes de solution. Sondage. Récupéré de : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2023/2023-07-penuries-main-d-oeuvre-pme-quebecoises-fr.pdf>

²⁴ STIQ Maillage Industriel (2023). Baromètre industriel québécois (14^e édition). Récupéré de : <https://www.stiq.com/wp-content/uploads/2023/05/STIQ-Barome%CC%80tre-2022-FINAL-WEB.pdf>

RECOMMANDATION 3

Pour le crédit d'impôt de la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE), l'ADRIQ recommande de :

- Simplifier les exigences et harmoniser les critères d'admissibilité afin qu'ils reflètent mieux la réalité des secteurs à forte intensité en R-D ;
- Enlever le seuil minimal d'admissibilité de 50 000 \$ afin de ne pas pénaliser les PME dans leur projet d'innovation ;
- Augmenter le taux du crédit d'impôt à 35 % pour la recherche précompétitive en partenariat privé (actuellement à 30 %) afin de favoriser les collaborations entre entreprises ;
- Appliquer le taux bonifié de 35 % aux grandes entreprises qui assument un risque inhérent aux activités de recherche collaborative dans le cadre d'un partenariat avec une ou plusieurs PME afin de stimuler davantage de projets communs en R-D, encourager l'innovation ouverte et renforcer les synergies entre grandes entreprises et PME ;
- Aligner les mesures du programme avec la modernisation prochaine du cadre fédéral de RS&DE.

RECOMMANDATION 4

Pour le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i), l'ADRIQ recommande de :

- Rehausser le taux du crédit d'impôt afin d'améliorer ses effets sur la productivité des entreprises, en particulier celles du secteur manufacturier ;
- Élargir les critères d'admissibilité pour inclure les investissements liés à l'intégration, la mise à jour, l'évolution et l'entretien à l'interne des systèmes TI et des infrastructures technologiques, ainsi qu'aux approches émergentes comme le modèle de livraison de logiciels cloud et l'IA.

RECOMMANDATION 5

Pour la **déduction incitative pour la commercialisation des innovations au Québec** (DICI / « patent box »), l'ADRIQ recommande de :

- Élargir les critères d'admissibilité de ce programme pour inclure non seulement des actifs de propriété intellectuelle (PI) comme les brevets, mais aussi des innovations incrémentales telles l'amélioration d'un procédé de fabrication ou d'un produit/service existant. Cela encouragerait les PME à augmenter leurs investissements en commercialisation.

Par ailleurs, l'ADRIQ est en faveur de la recommandation du rapport *Vers un Québec innovant* du Conseil de l'Innovation du Québec²⁵, qui propose de rediriger une partie des incitatifs financiers de la recherche fondamentale vers la recherche appliquée. Cette approche permettrait une allocation plus stratégique des investissements en recherche, favorisant les activités génératrices de richesse.

Faciliter l'adoption des bonnes pratiques en matière de gestion de l'innovation

Si l'aide fiscale est un levier crucial pour stimuler l'innovation, son efficacité repose également sur la capacité des entreprises à structurer et gérer l'innovation efficacement à l'interne. Cela fait appel à des facteurs humains, notamment, qui jouent un rôle déterminant. La formation, les compétences, la culture organisationnelle, l'expérience et la motivation influencent directement la capacité des entreprises à adopter et générer des innovations.

Malgré les nombreuses initiatives mises en place et les bénéfices démontrés, l'adoption des bonnes pratiques en gestion de l'innovation demeure un défi pour plusieurs entreprises, en particulier les PME. Celles-ci manquent souvent de ressources internes qualifiées pour structurer et piloter efficacement leurs démarches d'innovation. De plus, l'absence de processus formels dédiés freine leur capacité à innover et à maximiser l'impact de leurs investissements en R-D. Or, la Grande enquête sur l'innovation 2024 du Conseil de l'innovation du Québec confirme que l'adoption des bonnes pratiques en gestion de l'innovation augmente d'au moins 47 % la probabilité de générer des projets innovants²⁶.

La maîtrise des bonnes pratiques en innovation et un accompagnement neutre, spécialisé et de qualité sont fortement recommandés pour d'une part augmenter le nombre de projets d'innovations amorcés par les PME et d'autre part améliorer leurs pertinence, qualité et efficacité.

La mise en place et la maîtrise d'un système de gestion de l'innovation permettent aux entreprises de porter et de mener à bien davantage de projets, plus variés et de façon plus régulière. Plus l'entreprise améliorera sa capacité à développer l'innovation de manière systématique, organisée et structurée, plus elle sera en mesure de créer de la valeur de façon pérenne. C'est pourquoi l'ADRIQ recommande d'encourager et d'inciter les PME à adopter et à mettre en pratique la famille de normes ISO 56000 consacrées à la gestion de l'innovation, notamment à travers un soutien financier, le développement d'un guide adapté aux PME du Québec et l'accompagnement professionnel nécessaire à leur adoption et leur déploiement. Au cours des 30 dernières années, l'ISO 9001 a professionnalisé le domaine de la qualité. Les normes ISO 56000 développées sous l'égide de l'OCDE contribueront à professionnaliser le domaine du management de l'innovation.

Accompagner les PME

L'accompagnement spécialisé — qu'il prenne la forme de mentorat, de coaching ou d'expertise ciblée en accompagnement — offre une valeur ajoutée stratégique en soutenant les entreprises par un accès à des connaissances, du savoir-faire et un réseau d'experts. Les PME peuvent ainsi s'appuyer sur une diversité d'acteurs : experts-conseils accrédités de l'ADRIQ, centres de recherche, catalyseurs entre le milieu

²⁵ Conseil de l'Innovation du Québec. (2024, avril). *Vers un Québec innovant*. Rapport. Récupéré de : https://conseilinnovation.quebec/wp-content/uploads/2024/04/CIQ_-_RapportRDVF_22Avr-1.pdf

²⁶ Conseil de l'Innovation du Québec. (2024, mai). *Grande enquête sur l'innovation dans les entreprises au Québec 2024*. Récupéré de : <https://conseilinnovation.quebec/grande-enquete-sur-linnovation-dans-les-entreprises-au-quebec-2024/>

académique et industriel (CCTT, RSRI), accélérateurs, incubateurs et autres organismes spécialisés en innovation.

À l'heure actuelle, les PME québécoises disposent d'un large éventail d'organismes et services spécialisés. Concrètement, afin d'aider les entreprises à s'y retrouver, le gouvernement du Québec a déployé et soutient le réseau Accès entreprises Québec (AEQ), qui dispose de points de services à travers la province, notamment dans les municipalités régionales de comté (MRC) et certains organismes à but non lucratif mandatés par celles-ci. Les professionnels de ces organisations travaillent en synergie avec d'autres acteurs du développement économique local afin d'orienter, accompagner et soutenir financièrement les entreprises dans leurs projets de croissance.

L'ADRIQ appuie la vision du gouvernement du Québec visant à consolider le rôle des MRC comme première ligne du développement économique et salue les efforts déployés jusqu'à présent pour soutenir leur mission. Toutefois, ce soutien doit être maintenu et renforcé afin d'assurer leur pleine efficacité. L'amélioration des connaissances et la formation des conseillers en développement économique œuvrant au sein du réseau Accès entreprises Québec doit continuer à être soutenue. L'ADRIQ salue les diverses initiatives déployées en ce sens par le gouvernement du Québec avec quelques partenaires, dont l'Association des professionnels en développement économique du Québec, l'École des entrepreneurs du Québec, la Fédération des municipalités du Québec ainsi que l'ADRIQ (avec sa trousse *Élan*) pour accroître l'agilité de la première ligne en matière d'accompagnement.

Le gouvernement soutient également les Espaces régionaux d'accélération et de croissance (ERAC) pour stimuler le développement des projets novateurs et pour bien aiguiller les entreprises vers les bonnes ressources plus spécialisées, telles Investissement Québec et l'ADRIQ qui offre un accompagnement neutre avec des experts-conseils en innovation. D'autres acteurs, comme le réseau des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), peuvent également soutenir les entreprises en développant rapidement des projets de recherche en partenariat. De plus, pour améliorer la capacité des conseillers de cette première ligne en développement économique de bien aiguiller les entreprises, le Conseil de l'innovation du Québec propose une formation en innovation.

Miser sur la simplification

L'ADRIQ insiste néanmoins sur l'importance de ne pas alourdir ni complexifier davantage l'écosystème existant. Cette recommandation s'appuie sur les conclusions du rapport de 2017 du Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation, *Agir ensemble : Pour un Québec innovant, inclusif et prospère*²⁷, qui soulignait que la simplification des mesures de soutien à l'entrepreneuriat était un levier essentiel pour favoriser la création et la croissance des entreprises.

De plus, la fragmentation des services et la dispersion de l'information posent des défis majeurs pour les entreprises, qui connaissent des difficultés pour identifier et accéder aux outils d'accompagnement et de financement disponibles. La multiplication des programmes et la complexité des démarches administratives freinent leur adoption, limitant ainsi l'impact des initiatives publiques conçues pour stimuler l'innovation et renforcer la compétitivité des entreprises.

²⁷ Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation. (2017). *Agir ensemble : Pour un Québec innovant, inclusif et prospère*. Rapport. Récupéré de : https://www.adriq.com/wp-content/uploads/2017/09/CCEI_rapport.pdf

Devant ces constants, il est essentiel de privilégier la coordination et l'optimisation des structures en place plutôt que d'en ajouter de nouvelles, afin d'assurer un accompagnement plus efficace et accessible aux entrepreneurs. Dans un contexte où ceux-ci doivent composer avec de multiples défis en matière de main-d'œuvre — notamment la pénurie de personnel qualifié en commercialisation et en innovation et le manque de temps pour naviguer dans l'écosystème d'aide gouvernementale —, cette optimisation est tout particulièrement importante afin de s'assurer que les occasions de croissance soient pleinement exploitées.

Ce besoin de simplification et d'optimisation a d'ailleurs été identifié dans un rapport conjoint de la Fédération des municipalités du Québec et de la Fédération des entreprises indépendantes, qui mettait en avant l'importance d'un accompagnement structuré et facilement accessible aux entreprises.

Pour continuer à faciliter l'accès à un accompagnement neutre et spécialisé, l'ADRIQ recommande donc au gouvernement du Québec de :

RECOMMANDATION 6

Ne pas multiplier les structures d'accompagnement de première ligne dédiées aux entrepreneurs et PME tant à l'échelle locale que régionale et consolider le réseau Accès entreprise Québec au sein des MRC.

RECOMMANDATION 7

Favoriser la consolidation et la coordination des structures, organismes d'accompagnement et réseaux, en évitant la multiplication d'entités parallèles et en misant sur une meilleure synergie entre les acteurs existants pour offrir un soutien clair, cohérent et efficient aux entreprises.

RECOMMANDATION 8

Poursuivre et intensifier la formation des conseillers en développement économique du réseau Accès entreprises Québec afin d'optimiser leur capacité à aider et orienter efficacement les entrepreneurs vers les ressources et leviers de croissance les plus adaptés.

RECOMMANDATION 9

Mettre à la disposition des points de services d'Accès entreprises Québec et des ERAC desservis par les MRC, des budgets et/ou programmes permettant d'allouer, selon des critères prédéfinis, des banques d'heures d'accompagnement par des experts-conseils spécialisés en innovation.

RECOMMANDATION 10

Encourager les PME à adopter et à mettre en pratique la famille de normes ISO 56000 consacrées au management de l'innovation, notamment à travers un soutien financier, le développement d'un guide adapté aux PME du Québec et l'accompagnement professionnel nécessaire à leur adoption et à leur déploiement.

Poursuivre le virage numérique et en intelligence artificielle

Il y a 10 ans, dans son rapport *Québec, pôle d'innovation mondial : mythes et réalités*, l'ADRIQ soulignait l'importance stratégique de la fabrication avancée (Industrie 4.0) pour l'avenir économique du Québec²⁸. Depuis, force est de constater que les entreprises ont amorcé leur virage numérique, notamment grâce à l'Offensive de transformation numérique du gouvernement du Québec, déployée avec plusieurs partenaires, dont l'ADRIQ à travers son programme Offensive Tr@ns Num²⁹.

Les impacts de cette initiative sont majeurs et tangibles. Ils contribuent grandement à améliorer la compétitivité et productivité des entreprises. L'audace de la vision gouvernementale, la pertinence de l'approche et l'ampleur moyenne pour cette offensive méritent d'être soulignées. En effet, plusieurs rapports et sondages de partenaires, notamment le Baromètre industriel de STIQ, révèlent que la proportion d'entreprises considérant l'implantation des technologies numériques comme une priorité a considérablement augmenté. De même, un récent sondage des Manufacturiers exportateurs du Québec dresse un constat encourageant : 94 % des entreprises sondées ont entamé leur processus de transformation numérique³⁰. En janvier 2024, Québec International a dévoilé les résultats du sondage *Portrait des pratiques numériques des entreprises manufacturières de la région de la Capitale-Nationale*³¹. Les résultats sont positifs, avec une augmentation significative du nombre d'entreprises ayant adopté un plan formel pour faciliter leur transition numérique. Cependant, parmi celles qui ont implanté un projet, peu exploitent encore les technologies numériques à leur plein potentiel.

²⁸ ADRIQ. (2014, octobre). Québec, pôle d'innovation mondial : mythes et réalités. Récupéré de : https://www.adriq.com/wp-content/uploads/2016/12/recommandation_et_observations_-_rapport_adriq_2014.pdf

²⁹ ADRIQ. (s.d). Programme Offensive Tr@ns Num. Récupéré de : <https://www.adriq.com/soyez-accompagnes-en-trans-num/>

³⁰ Manufacturiers exportateurs du Québec (2025). L'intégration technologique dans le secteur manufacturier demeure un enjeu, mais des solutions sont à portée de main-d'œuvre. Sondage. Récupéré de : <https://meq.ca/2025/01/23/sondage-lintegration-technologique-dans-le-secteur-manufacturier-demeure-un-enjeu-mais-des-solutions-sont-a-portee-de-main/>

³¹ Québec International. (2024, février). Portrait des pratiques numériques des entreprises manufacturières de la région de la Capitale-Nationale. Sondage 2023. Récupéré de : <https://quebecinternational-prod.s3.ca-central-1.amazonaws.com/uploads/mPFXKdzLmU7EulBX5Yez2A.pdf>

Toutefois, l'intégration des nouvelles technologies demeure un défi, principalement en raison du manque de travailleurs qualifiés et d'une sous-utilisation du plein potentiel des technologies numériques. Quelques constats clés se dégagent :

- Les petites entreprises accusent un retard plus marqué.
- Le manque de temps et de personnel qualifié freine l'adoption.
- L'exploitation des technologies numériques reste sous-optimale.
- L'intelligence artificielle (IA) est encore en phase exploratoire pour plusieurs entreprises, malgré son potentiel transformateur.

Il est évident que le virage numérique est enclenché, mais doit être accéléré pour maximiser son impact sur la compétitivité et la productivité du Québec.

Accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle

Depuis le milieu des années 2010, le Québec s'est imposé comme un chef de file en recherche sur l'IA, soutenu par une vision gouvernementale ambitieuse. Toutefois, l'adoption et la commercialisation de ces technologies accusent un retard par rapport à d'autres pays.

Selon *l'Enquête sur la technologie numérique et l'utilisation d'Internet* (ETNUI) de Statistique Canada³² et un sondage du Conseil du patronat du Québec (avec le soutien financier de Google)³³, le principal frein à l'adoption de l'intelligence artificielle (IA) est la difficulté à identifier des applications rentables. De plus, de nombreuses entreprises perçoivent l'IA comme non pertinente pour leurs opérations, tandis qu'une méconnaissance des solutions disponibles constitue un autre obstacle majeur. Enfin, lors du Forum sur l'intelligence artificielle en décembre 2024, un sondage du Conseil du patronat du Québec a révélé que 73 % des répondants identifient l'absence de définition claire des besoins opérationnels comme le principal frein à l'adoption de l'intelligence artificielle³⁴.

Pour combler cet écart, le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs initiatives stratégiques, notamment l'appel de projets en IA et technologies quantiques géré par les neuf regroupements sectoriels de recherche industrielle (RSRI), le programme Partenar-IA et SCALE AI.

En 2022, le gouvernement du Québec a réaffirmé son engagement envers l'IA dans sa nouvelle *Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation*.

³² Statistique Canada. (2024). Enquête sur la technologie numérique et l'utilisation d'Internet (ETNUI) 2023. Récupéré de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/240917/dq240917c-fra.pdf?st=7JlqKbud>

³³ Conseil du patronat du Québec. (2024). Étude sur l'impact de l'intelligence artificielle sur les entreprises au Québec. Récupéré de : https://www.cpq.qc.ca/wp-content/uploads/2024/12/240930_CPQ_Impact_IA.pdf

³⁴ Conseil du patronat du Québec. (2024, décembre). Forum sur l'intelligence artificielle 2024. Récupéré de : <https://www.cpq.qc.ca/publications/le-conseil-du-patronat-du-quebec-et-le-conseil-emploi-metropole-jettent-les-bases-dune-reflexion-sur-les-defis-et-les-obstacles-lies-a-ladoption-de-lintelligence-artificielle/>

L'ADRIQ recommande donc au gouvernement du Québec de :

RECOMMANDATION 11

Poursuivre son Offensive de transformation numérique et accroître son soutien aux PME pour l'adoption des outils en intelligence artificielle.

Faire une place à l'innovation québécoise dans les marchés publics

L'accès aux contrats publics est un puissant levier d'innovation et de commercialisation, notamment à l'international, car il facilite l'adoption de solutions novatrices, renforce la crédibilité des entreprises et stimule la demande pour leurs produits et services.

Or, de nombreuses entreprises en démarrage (*start-up*) et PME québécoises rencontrent des obstacles majeurs quand vient le temps d'accéder aux marchés publics, malgré le potentiel qu'ils représentent. Obtenir un premier contrat public représente un investissement significatif, et plusieurs entreprises, bien qu'actives à l'extérieur du Québec, peinent à intégrer le réseau des fournisseurs du secteur public québécois. L'exemple de GIRO, entreprise spécialisée en solutions logicielles pour le transport, illustre bien cet enjeu : sa collaboration avec la Société de transport de Montréal (STM), entamée à la fin des années 1970, a été un tremplin majeur, lui ouvrant les portes des marchés internationaux³⁵.

Il est encourageant de constater que le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs initiatives majeures visant à augmenter la part des achats québécois par les organismes publics. Son action va indéniablement dans la bonne direction, avec des mesures concrètes telles que :

- Le dépôt du projet de loi no 12, *Loi visant à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics* ;

- La mise en place de services de veille, de référence et de maillage avec les donneurs d'ouvrage par les équipes de maximisation d'Investissement Québec ;

- La mise en relation des ministères et organismes avec des entreprises capables d'élaborer des solutions innovantes dans le cadre des Défis Innovation Québec ;

- La Stratégie nationale pour l'achat d'aliments du Québec ;

- Le Parcours de l'innovateur du ministère de la Santé et des Services sociaux et la validation des innovations en milieux réels de soins ;

- La diffusion des plans publics d'acquisition et d'investissements ;

³⁵ STM. (2012, décembre). Collaboration renouvelée avec la STM. Communiqué. Récupéré de : <https://www.stm.info/en/node/2381> ; GIRO, site Web. Récupéré de : <https://www.giro.ca/fr-ca/>

- La création d’outils, formations et ateliers pour faciliter l’accès des entreprises aux contrats publics.

Malgré ces avancées, l’ADRIQ estime qu’il est essentiel d’intensifier les efforts pour maximiser l’impact des marchés publics sur l’innovation québécoise, notamment en facilitant l’accès des entreprises innovantes à ces opportunités.

S’inspirer des meilleures pratiques internationales constitue une approche stratégique, plusieurs pays ayant réussi à intégrer l’innovation dans leurs marchés publics. Aux États-Unis, par exemple, le programme Small Business Innovation Research (SBIR) prévoit, dans sa phase 4, que les entreprises ayant bénéficié d’un soutien en R&D et commercialisation puissent accéder à des contrats à fournisseur unique avec les agences gouvernementales. Il s’agit là d’un modèle dont le Québec pourrait s’inspirer pour renforcer l’innovation dans ses marchés publics.

Dans cette optique, l’ADRIQ recommande au gouvernement du Québec de :

RECOMMANDATION 12

Rendre les marchés publics encore plus compréhensibles et accessibles aux entreprises québécoises et viser à augmenter le nombre de soumissionnaires provenant du Québec, notamment en :

- Faisant jouer aux marchés publics un rôle stratégique dans le développement de solutions innovantes en définissant leurs besoins lors de la phase d’exploration du marché et en faisant appel aux entreprises québécoises innovantes qui souhaitent commercialiser leurs innovations, en prévoyant un cadre pour des propositions non sollicitées et des appels à solutions innovantes afin de favoriser l’innovation et accroître la participation des entreprises québécoises ;
- Donnant la directive d’inclure par défaut dans les contrats d’acquisition des organismes publics des marges préférentielles pour l’achat local, la qualité et le développement durable. Leur retrait de ces marges devra être justifié ;
- Misant sur le rôle de bancs d’essai et de vitrines technologiques pour permettre aux entreprises d’expérimenter et de démontrer la valeur de leurs innovations en conditions réelles ;
- Augmentant le soutien aux PME par des actions de sensibilisation, de formation et d’accompagnement personnalisé des PME afin de maximiser leurs chances de participer et de remporter des contrats publics québécois.

CONCLUSION

L'innovation est un levier stratégique essentiel pour assurer la compétitivité et la prospérité des entreprises québécoises dans un contexte mondial en mutation. Malgré la volonté du gouvernement qui s'est traduite par des avancées au cours des dernières années, le Québec connaît des retards. Selon ce que nous renvoie notre connaissance du terrain, plusieurs freins persistent, limitant la pleine exploitation du potentiel d'innovation des PME et des entreprises en démarrage (*start-up*) québécoises. L'ADRIQ est convaincue que le gouvernement du Québec doit poursuivre et intensifier ses efforts pour structurer et optimiser l'écosystème d'innovation, en mettant en place des mesures concrètes et adaptées aux réalités du terrain. Cela ne pourrait être plus vrai dans le contexte actuel, où plane la menace tarifaire américaine, exposant la vulnérabilité de cette relation commerciale. L'innovation peut aujourd'hui présenter une réponse, en renforçant l'autonomie, la résilience et la compétitivité de nos entreprises.

L'heure est donc aux choix stratégiques. Le Québec doit mieux aligner ses ressources et simplifier l'accès aux outils de financement et d'accompagnement pour maximiser leur impact. Il doit également renforcer l'attractivité de ses incitatifs fiscaux et favoriser une meilleure intégration des innovations québécoises dans les marchés publics. L'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion de l'innovation doit être accélérée afin de soutenir la transformation numérique et la commercialisation des avancées technologiques.

Dans un contexte de pressions économiques et de menaces tarifaires grandissantes, l'innovation doit être placée au centre des politiques publiques. Nos **douze recommandations** visent non seulement à répondre aux défis immédiats et réels en matière d'innovation, mais aussi à positionner le Québec comme un leader dans ce domaine.

L'ADRIQ réitère son engagement à travailler en concertation avec le gouvernement, les entreprises et les acteurs de l'innovation pour bâtir un Québec plus innovant, plus résilient et plus compétitif sur la scène locale, nationale et internationale.

BIBLIOGRAPHIE

Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers – HEC Montréal. (2024, mars).

Productivité et prospérité au Québec. Rapport.

Récupéré de : <https://cpp.hec.ca/wp-content/uploads/2024/03/PP-2023-01.pdf>

Conference Board of Canada. (2024, avril). *Bilan comparatif de l'innovation 2024* :

Évaluation de la performance du Canada en matière d'innovation.

Récupéré de : https://www.conferenceboard.ca/product/bilan-comparatif-de-l-innovation_2024/

Conseil de l'innovation du Québec. (2024). *Événement Perspectives SQRI2* :

Un bilan de mi-parcours en vue de maximiser les retombées.

Récupéré de : <https://conseilinnovation.quebec/evenement-perspectives-sqri2-un-bilan-de-mi-parcours-en-vue-de-maximiser-les-retombees/>

Conseil de l'innovation du Québec. (2024). *Grande enquête sur l'innovation québécoise 2024*.

Récupéré de : <https://conseilinnovation.quebec/grande-enquete-sur-l-innovation-dans-les-entreprises-au-quebec-2024/>

Conseil de l'Innovation du Québec. (2024, avril). *Vers un Québec innovant*. Rapport.

Récupéré de : https://conseilinnovation.quebec/wp-content/uploads/2024/04/CIQ_-_RapportRDVF_22Avr-1.pdf

Conseil du patronat du Québec. (2024). *Étude sur l'impact de l'intelligence artificielle sur les entreprises au Québec*.

Récupéré de : https://www.cpq.qc.ca/wp-content/uploads/2024/12/240930_CPQ_Impact_IA.pdf

Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI). (2023, juillet).

Pénuries de main-d'œuvre et PME québécoises : Mise à jour de la situation, des candidats recherchés, des contraintes et des pistes de solution. Sondage.

Récupéré de : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2023/2023-07-penuries-main-d-oeuvre-pme-quebecoises-fr.pdf>

Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. (2024, 7 mars).

Richesse et productivité : le Québec doit-il rattraper l'Ontario ?

Récupéré de : <https://iris-recherche.qc.ca/publications/comparaison-productivite-quebec-ontario/>

Institut du Québec. (2023). *Éviter que le Québec prenne du retard. Mémoire prébudgétaire de 2024-2025.*

Récupéré de :

https://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/outils_services/consultations_publicques/consultations_prebudgetaires/2024-2025/memoires/memoire_idq.pdf

Manufacturiers exportateurs du Québec. (2025). *L'intégration technologique dans le secteur manufacturier demeure un enjeu, mais des solutions sont à portée de main-d'œuvre.* Sondage.

Récupéré de : <https://meq.ca/2025/01/23/sondage-lintegration-technologique-dans-le-secteur-manufacturier-demeure-un-enjeu-mais-des-solutions-sont-a-portee-de-main/>

Martin, J., Mayneris, F., Mohnen, P., & Aklobo, S. (2024). *Efficacité des politiques de soutien aux entreprises pour la recherche et développement* (2024RP-10, Rapports de projets, CIRANO).

Récupéré de : <https://cirano.qc.ca/fr/sommaires/2024RP-10>

Statistique Canada. (2022). *Enquête sur les technologies de pointe.*

Récupéré du site de l'Institut de la statistique du Québec :

<https://statistique.quebec.ca/fr/enquetes/utilisees/enquete-sur-les-technologies-de-pointe-statistique-canada>

STIQ Maillage industriel. (2024). *Baromètre industriel québécois 2024.* Sous-traitance industrielle Québec (STIQ). Récupéré de : <https://stiq.com/wp-content/uploads/2024/05/STIQ-Barometre-15e-Version-Web.pdf>

STIQ Maillage industriel. (2023). *Baromètre industriel québécois 2023* (14e édition). Un portrait unique du secteur manufacturier. Récupéré de : <https://www.stiq.com/wp-content/uploads/2023/05/STIQ-Barome%CC%80tre-2022-FINAL-WEB.pdf>

STM. (2012, décembre). *Collaboration renouvelée avec la STM.* Communiqué.

Récupéré de : <https://www.stm.info/en/node/2381>

ANNEXE 1

Comité exécutif et Conseil d'administration 2024-2025

OFFICIERS — COMITÉ EXÉCUTIF

NANCY DÉZIEL

Présidente du conseil,
Directrice générale, Centre national
en électrochimie et en technologies
environnementales

CLAUDE MORASSE

Vice-président,
Conseiller stratégique au PDG,
Axelys

ALAIN COULOMBE

Secrétaire, Président,
3D Semantix

LYNE GUAY

Trésorière,
Directrice Finances,
INTAD

FRÉDÉRIC ALBERRO

Président-directeur général,
ADRIQ

ADMINISTRATEURS

CARL VIEL

Président-directeur général,
Québec International

HUGUES FOLTZ

Vice-président Stratégie,
IA et industrie 4.0, Vooban

LUC E. MORISSET

Conseiller stratégique, formateur
et coach professionnel, IC Cultures
(siège attiré au RCTI)

MARIE-PIERRE IPPERSIEL

Présidente et directrice générale,
PRIMA Québec

MAXIME DALLAIRE

Directeur Innovation,
Groupe Humaco

MICHELINE DESSUREAULT

Avocate et agente de marques
de commerce, Groupe TCJ

NANCY LARAMÉE

Directrice des Partenariats,
IVADO

SÉBASTIEN CHAFFRE

Chef des TI et Innovation,
Desjardins

STÉPHANE AGNARD

Co-fondateur et chef de produit,
Liggo Technologies

STEVE BÉRARD

Président,
Les Vêtements SP

VALÉRIE FORGET

Stratège en innovation,
Alimentation Couche-Tard

ADRIQ
ACCOMPAGNER • RASSEMBLER • TRANSFORMER